

GRILLE DES USAGES ET NORMES		SAINT-ARMAND			
Annexe D					
CLASSE D'USAGES PERMIS					
Zones	SRT-1				
Usages					
Résidentiel (R)					
Unifamilial	R1		● ₁		
Bi et trifamilial	R2				
Multifamilial	R3				
Mixte	R4				
Maison mobile	R5				
Commercial (C)					
Commercial de détail					
	C1				
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1			
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2			
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3			
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4	●		
Commercial de vente en gros					
	C2				
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1			
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2			
Services professionnels, personnels et d'affaires					
	C3				
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1			
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2			
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3			
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4			
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5			
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6			
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7			
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8			
Services reliés aux véhicules					
	C4				
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1	●		
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2	●		
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3	●		
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4			
Restauration, consommation d'alcool et divertissement					
	C5				
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1	●		
	Catégorie 2 (Bar, laverie, discothèque)	C5-2			
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3			
Établissements d'hébergement					
	C6				
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	O6-1			
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2	●		
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3			
Services récréatifs, sportifs et culturels					
	C7				
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1			
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2			
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3			
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4			
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5			
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6			
Industrie (I)					
Industrie liée aux ressources naturelles					
	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)				
Industrie légère					
	I2 (Industries manufacturières et artisanales)				
Industrie lourde					
	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)				
Industrie d'extraction					
	I4 (Gravrières, sablières, carrières)				
Communautaire (P)					
Communautaire, institutionnel et administratif					
	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)				
Récréation					
	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)				
Utilité publique					
	P3 (Garage municipal)				
Communication					
	P4 (Antenne télécommunication)				
Agricole (A)					
Agriculture sans élevage					
	A1 (Culture du sol et végétaux)			●	
Agriculture avec élevage					
	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				
Agriculture élevage à forte charge d'odeur					
	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)				
Services et commerces agricoles					
	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)				
Usages agricoles spécifiques					
	A5 (Chenils et fourrières)				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
hauteur (étage)		min.	1	1	1
		max.	2	2	2
hauteur (m)		min.	4,5	4,5	4,5
		max.	10	15	10
sup. d'implantation (m ²)		min.	60	150	60
		max.			
largeur (m)		min.	7,5	15	7,5
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
isolée			●	●	●
jumelée					
contigue					
MARGES DE REcul					
marge de recul avant (m)		min.	10	10	10
Marges de recul latérales (m)		min.	3	3	3
Marge de recul arrière (m)		min.	10	10	10
RAPPORTS					
Logement max/bâtiment		max.	1	-	-
Espace bâti max./terrain			0,2	0,5	-
DISPOSITIONS SPÉCIALES					
Zone d'inondation					
Zone écologique de conservation					
Zone écologique identifiée					
Réserve écologique de la rivière aux Brochets					
Aire de concentration oiseaux aquatiques					
Zone de pente forte					
Site archéologique					
Autres					
NOTES			1 Voir article 164 du présent règlement		
AMENDEMENTS					